

LA GÉORGIE

POLITIQUE & SOCIALE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 51, rue Saint-Sauveur, PARIS

SOMMAIRE

L'autonomie nationale de la Géorgie. — Nos droits et le traité violés — Le sort des conscrits géorgiens. — Violation de l'autonomie municipale. — L'annexion de la Géorgie à la Russie. — Bibliographie de la Géorgie.

L'AUTONOMIE NATIONALE DE LA GÉORGIE

I

La question nationale de la Géorgie, sous la domination du gouvernement russe jusqu'à nos jours, a eu plutôt un caractère théorique. On a beaucoup parlé et discuté, dans les journaux géorgiens, sur l'importance de la vie nationale, sur la nécessité de la défendre. Mais les discussions qui ont eu lieu à ce sujet ont toujours eu, d'une part, un sens abstrait et, de l'autre, ont été imprégnées de tristesse et d'un désir inexprimé d'agir. Ni les discussions abstraites sur la valeur de l'individualité nationale, ni les plaintes occasionnées par l'oppression d'un peuple, ni le désir inexprimé des cœurs géorgiens sur la prochaine reconstitution de la vie détruite — tout cela n'a servi à rien, ne nous a donné aucun résultat pratique. Le temps s'écoulait et peu à peu nous avons perdu notre individualité; et nos rigoureux et impitoyables gouverneurs nous foulaient aux pieds avec plus d'audace et d'insolence.

Nous voulons en finir maintenant avec cette situation jusqu'ici humiliante et sans espérance. Notre idée abstraite a pris une forme concrète, notre plainte s'est transformée en irritation, notre vague désir a revêtu la forme d'un but clairement défini. Nous avons compris que le changement radical de notre vie, c'est-à-dire la proclamation d'une autonomie nationale, fondée sur des bases légales, peut seule nous préserver d'un anéantissement graduel.

Chaque peuple a sa langue, ses institutions politiques conformes au degré de son développement. Chaque peuple a le droit de vivre du produit de son travail. La question de la nationalité consiste, à notre avis, dans la défense de la langue maternelle, sans

laquelle le peuple est privé du moyen d'exprimer et d'affirmer sa pensée, dans la défense des institutions politiques à l'aide desquelles le peuple s'administre et se gouverne, dans la défense du travail et de la production, pour que le peuple ne tombe pas dans la misère et toutes les souffrances qui en découlent. Et pour pouvoir conserver notre langue, reconstituer nos institutions et défendre le produit du travail de notre peuple, nous voulons en finir avec le régime administratif qui nous écrase, nous voulons l'établissement du self-gouvernement, de l'autonomie nationale de la Géorgie. L'autonomie nationale peut seule satisfaire efficacement tous nos besoins essentiels, et légaliser nos aspirations toutes légitimes.

L'heure est arrivée où nous devons librement et clairement exprimer toute notre pensée. Il faut que nous disions comment nous comprenons l'établissement de l'autonomie nationale. Sommes-nous des séparatistes ou voulons-nous rester dans le cadre de la future organisation de l'Etat russe? Il faut définir les rapports qui doivent exister entre la Russie et la Géorgie. Dans quelles relations serons-nous avec nos voisins, les autres peuples du Caucase? Tout cela doit être nettement élucidé et précisé. C'est ce que nous allons tâcher de faire dans cet article.

D'abord nous déclarons que nous ne sommes pas pour le séparatisme politique de la Géorgie. Nous croyons que, dans les conditions actuelles, cette séparation de la Russie et de la Géorgie n'est ni possible, ni désirable. Et voici pour quelles raisons.

1° La vie économique des différents peuples du Caucase est tellement liée, en même temps, l'amour-propre national de ces peuples est devenu tellement aigu, que ce serait un grave problème de créer, dans les circonstances actuelles, un état indépendant au milieu des rivalités des autres nations coexistantes.

2° La deuxième raison est plus sérieuse encore. L'indépendance complète du Caucase où, la création d'un état géorgien indépendant n'est possible qu'à cette condition, serait que la Russie abandonnât le Caucase, et que les états européens proclamassent la neutralité de ce territoire. Peut-on se flatter de telles



espérances? A notre avis, non. Nous sommes persuadés que la Russie n'abandonnera jamais le Caucase, de sa propre initiative, même après l'établissement d'un régime constitutionnel en Russie. Nous ne devons pas oublier que la Russie tend fatalement vers l'Orient, que le mobile essentiel de cette tendance est l'intérêt économique.

La force motrice de notre époque c'est le capitalisme; et quand on veut élargir les frontières d'un état quelconque, c'est précisément pour créer de nouveaux marchés pour les capitaux croissants. Si même le régime politique actuel de la Russie est remplacé par un régime libéral, le capitalisme agrandi et développé de ce pays n'en continuera pas moins de poursuivre sa politique d'expansion coloniale. Pour ne pas chercher des exemples trop loin, nous n'avons qu'à tourner les yeux vers l'Allemagne constitutionnelle, qui, en dépit du développement de la démocratie, est pour l'expansion coloniale. Cette preuve nous la trouvons encore en Angleterre, pays classique de la liberté politique. Et des républiques, comme la France et l'Amérique n'ont pu que marcher dans la même voie. Nous ne croyons pas qu'une Russie constitutionnelle fasse exception et abandonne sa politique traditionnelle d'expansion coloniale. Par conséquent, elle n'abandonnera pas le Caucase, parce que le Caucase, l'Asie Mineure et l'Asie centrale même sont trop étroitement liés.

A vrai dire, nous regardons comme irréalisable une proclamation des puissances européennes, consacrant la neutralité caucasienne.

L'exemple de la Suisse ne peut pas servir de précédent. Les conditions de ce pays ne sont pas celles du Caucase: il n'y a pas au-delà de ses monts une riche Asie, convoitise séculaire des puissances européennes. Proclamer la neutralité du Caucase équivaldrait à l'abandon de l'Asie, attendu que le Caucase sera toujours une base propice pour les opérations lointaines en Asie centrale.

Nous nous abstenons de faire des suppositions chimériques. Nous devons clairement envisager la situation actuelle et c'est pour cela que nous effaçons de notre programme l'idée d'un séparatisme politique. La Géorgie restera dans le cadre de l'organisme politique russe. La question est de créer, dans ce cadre, des conditions telles, que d'un côté, l'unité avec la Russie ne soit pas rompue, et que, de l'autre, nous puissions développer librement notre vie nationale.

Les Géorgiens et l'opposition russe doivent s'entendre là-dessus. Il nous faut nous prêter la main. Pour notre part, nous allons exprimer en toute franchise nos aspirations pour faire connaître à l'opposition russe une base sur laquelle nous pouvons facilement nous entendre.

II

Nous avons dit que nous réclamions pour la Géorgie l'autonomie nationale. La première question à résoudre, c'est la définition des frontières de cette

future autonomie. Pour trancher cette question, nous pouvons nous appuyer sur deux terrains:

1° Nous pouvons nous guider sur le traité de 1873. Par ce traité, la Géorgie orientale (Karthli-Kakheti, le gouvernement actuel de Tiflis, une partie du gouvernement d'Elisavetopol) est réunie à la Russie. En outre, l'art. 2 de ce traité promet aux rois géorgiens le retour des anciennes provinces que, en cas de guerre, la Russie reprendrait à la Turquie. Ces provinces, reprises par la Russie, sont: Samtskhé, Djavakheti, Adtchara;

2° De l'autre côté, nous devons prendre en considération la répartition de la population géorgienne dans le Caucase. Et alors il faut mentionner la Géorgie occidentale (Imerethi) qui, au cours du XIX^e siècle, petit à petit, par la ruse, la fraude et la violence, a été incorporée à la Russie.

Donc, le territoire de l'autonomie géorgienne doit être: 1° Abkhasethi (où demeurent quantité de Mingréliens); 2° Samoursakhano; 3° Mingréli; 4° Svaneethi; 5° Gourie; 6° Imerethi; 7° Adtchara; 8° la partie de Lasistane; 9° le district d'Akhalsikhé actuel (anciennes provinces Samtskhé, Djavakheti); 10° Karthli; 11° Mthioulethi; 12° Khévi (jusqu'à Dariali); 13° Somkheti; 14° Kakhethi; 15° Pchavethi, Tonchethi, Khevsourethi; 16° Sainguilo.

Il est vrai que dans quelques-unes de ces provinces, comme par exemple dans les districts d'Akhalsikhé, Bortchalo et ailleurs, habitent aussi d'autres nationalités — arméniennes et tartares. Mais cela ne peut aucunement empêcher la réalisation de notre programme. Dans ces provinces, il faudrait introduire un système mixte propre à ces habitants, pour que les intérêts des différentes nations soient respectés. Nous autres Géorgiens, nous sommes prêts à tenir compte de tous les griefs légitimes de nos voisins. Par conséquent, dans l'organisation autonome de la Géorgie, nous devons prendre en considération les intérêts de tous ces peuples qui seront encadrés dans l'organisation de l'autonomie géorgienne.

Donc, l'autonomie géorgienne encadrerait cette partie du territoire caucasien, où la plupart des habitants appartiennent au peuple géorgien. Il faut maintenant définir le caractère essentiel de cette autonomie nationale.

Dans la solution de cette question aussi bien que dans toutes les autres, nous voudrions nous baser sur un terrain positif, sur les besoins de la vie actuelle.

La proclamation de l'autonomie géorgienne, sera, à notre avis, le résultat inévitable et logique de l'évolution de la vie politique russe. Notre autonomie, comme l'autonomie de tant d'autres nations, Polonais, Arméniens, etc., sera la conséquence de la décentralisation de l'empire russe. Sur les bases de la décentralisation administrative et politique on établira différents corps autonomes. Nous voulons donc préciser la forme d'un de ces corps autonomes — l'organisation politique de la Géorgie.

Le traité d'Eraclius tranche très bien cette ques-



tion. Que voulait le roi géorgien Eraclius ? La liberté dans la gestion intérieure du pays. Que veulent aujourd'hui les Géorgiens contemporains ? La même liberté dans l'administration intérieure. Notre dessein diffère de celui du traité d'Eraclius en ceci : nous ne voulons plus de royauté. Notre peuple est mûr pour le self-gouvernement politique. Il peut se diriger lui-même, à l'aide de ses représentants. Au lieu de la reconstitution de la royauté, avec la dynastie nationale, nous réclamons la constitution d'une Assemblée nationale géorgienne. Cette Assemblée nationale se composerait des représentants du peuple élus par le suffrage universel. L'Assemblée nationale c'est un self-gouvernement local. L'Assemblée nationale vote le budget local, des lois propres aux conditions de la vie nationale. L'école, les tribunaux, l'administration, la milice, tous ces rouages relèveraient de l'Assemblée nationale (1).

Outre l'Assemblée nationale — institution politique centrale — il nous faut un système d'institutions représentatives provinciales, semblable à celui dont jouit la Russie et dont nous sommes complètement dépourvus : c'est l'Assemblée provinciale, le jury, la municipalité. Toutes ces institutions doivent être basées sur le suffrage universel.

Nous donnons la plus grande importance à la réintégration de la langue géorgienne. L'Assemblée nationale proclamerait l'égalité des langues, le caractère obligatoire de la langue géorgienne dans le cadre de l'autonomie nationale.

Partout, dans l'assemblée nationale comme dans les assemblées provinciales, municipalité, tribunaux, administration, église, école, dans tous ces établissements, la langue géorgienne doit être proclamée comme obligatoire.

Ici, il faut que nous nous expliquions. En Géorgie, outre les Géorgiens, il y a, comme on sait, d'autres peuples. Quoique les géorgiens soient les plus nombreux dans certaines provinces et dans certaines villes, l'élément non géorgien est assez important. En Somkhethi (district de Bortchalo), par exemple, on trouve des Tartares et des Arméniens en assez grand nombre. Dans les anciennes et florissantes provinces de la Géorgie — Samtskété et Djavakethi (district d'Akhaltsikhé) — où en ce moment l'élément géorgien est réduit au minimum, sont établis des Tartares et des Arméniens — ces derniers depuis 1840.

A Tiflis, ancienne capitale de la Géorgie, les habitants se composent, en outre des Géorgiens, de Russes, d'Arméniens, de Tartares. Nous devons prendre tout cela en considération. Nous n'avons pas

(1) Nous insistons sur l'établissement d'un budget local voté par l'Assemblée nationale géorgienne. Actuellement l'argent perçu sur notre peuple est dépensé pour les besoins plutôt militaires et stratégiques que pour les besoins essentiels du peuple géorgien. On écrase le peuple sous le fardeau de toutes sortes de contributions — directes ou indirectes.

C'est l'administration russe qui dépense chez nous l'argent du peuple géorgien. On ne nous demande pas si telle ou telle dépense sera utile ou nuisible au peuple. On agit en propriétaire irresponsable sans contrôle ni critique des intéressés. Quant aux dépenses militaires, la Géorgie se chargerait d'entretenir des milices nationales, ne pouvant pas répondre aux dépenses énormes pour l'entretien de l'armée formidable dont la Russie a besoin sur la frontière de l'Asie.

l'intention de faire la guerre à nos voisins, nous ne disputons pas leur droit de vivre là où ils habitent. Nous nous inclinons devant le fait accompli et disons : puisque dans certains endroits de la Géorgie nous ne sommes pas seuls, puisque l'histoire a voulu nous mettre en contact avec d'autres nations, il faut que nous élaborions un « modus vivendi » qui rendrait possible la cohabitation pacifique.

Donc, en ce qui concerne l'emploi des langues non géorgiennes dans les assemblées, centrale, nationale et provinciale, dans les municipalités et autres institutions représentatives, nous croyons de notre devoir de dire, qu'à notre avis, les représentants des différentes nations auraient le droit d'employer leur langue maternelle. L'interprète traduirait les allocutions des orateurs, comme cela se pratique dans la Confédération Suisse.

Mais la langue officielle doit être russe et géorgienne. Russe pour les rapports avec le gouvernement central russe ; géorgienne pour le fonctionnement des institutions nationales.

L'emploi des différentes langues dans les tribunaux, écoles et administrations, doit être réglé comme suit : Dans toutes les parties de la Géorgie, où la population est mixte, la province ou la ville doit être divisée en groupes nationaux, et dans chacune de ces divisions on emploierait, dans tous ces établissements, la langue que parlent les habitants. Quant aux provinces où plus des trois quarts de la population se composent de Géorgiens, on n'emploierait que la langue géorgienne.

Ce système, basé sur le principe de la justice, établirait la solidarité et la paix entre nous et nos voisins, et enlèverait le moyen de domination oppressive d'un élément sur l'autre.

Tels sont les traits de l'organisation future de la Géorgie. Notre projet n'est pas complet, bien entendu. Nous n'en avons ébauché que les grandes lignes. Il faut ajouter quelques mots sur l'église géorgienne.

Quelle que soit notre idée sur la religion et l'Eglise, que nous soyons pour ou contre, nous sommes toutefois obligés d'en tenir compte. L'Eglise existe comme un fait irréfutable.

Donc, dans la prochaine organisation, nous devons lui préparer une place quelconque. Cela est nécessaire pour les défenseurs de l'église (parce que l'église géorgienne vitote en ce moment dans des conditions contraires à ses traditions nationales), aussi bien que pour ses adversaires, parce qu'ils auront un moyen plus efficace de la combattre.

Aujourd'hui l'église géorgienne, comme d'ailleurs tout le régime, a un caractère strictement bureaucratique. Avec le royaume géorgien, on a aboli aussi l'église nationale qui, par le VI^e Concile œcuménique, a été proclamée comme autocéphale. Avec l'établissement de l'autonomie, il faudra changer aussi l'organisation actuelle de l'église, détruire les rapports bureaucratiques entre le Saint Synode et notre église et la reconstituer sur des bases représentatives. Cela est indispensable comme une réparation des injustices



commises par le gouvernement russe et comme une affirmation du principe de self-gouvernement.

Ainsi notre but est de créer un terrain pour le développement intégral du peuple géorgien. Notre désir est de nous gouverner nous-mêmes. Mais en même temps, nous nous solidarisons avec les Russes pour l'avenir et sommes prêts, à l'heure actuelle, de combattre avec eux le régime monarchique de la Russie.

De notre exposé, les rapports qui doivent unir la Russie et la Géorgie, se dégagent clairement; il n'y aura pas de danger, pas de malentendus, d'imprévu, d'arbitraire quelconque, parce que ces rapports seront interprétés dans la Constitution.

La Géorgie n'aura pas sa politique extérieure. Dans ce sens, elle ne serait qu'une fraction de la Russie. Et comme telle, elle aurait ses représentants dans la future Assemblée confédérale russe. La Géorgie prendrait sa part dans les charges militaires et contribuerait à la défense de l'Etat commun. Tels seront les rapports entre la Russie et la Géorgie.

Ainsi notre programme politique est : constitution de l'autonomie nationale de la Géorgie. C'est à l'aide du self-gouvernement seulement que nous pourrons accomplir les réformes sociales urgentes, anéantir les restes de servage entretenus par les rapports des paysans et des propriétaires, légaliser les organisations des travailleurs, le droit de grève et autres moyens pour la transformation sociale de notre pays.

Donc, sur notre drapeau, nous inscrivons deux mots : Autonomie et Démocratie.

Nous avons reçu d'un éminent compatriote révolutionnaire, la lettre suivante, que nous publions volontiers :

NOS DROITS & LE TRAITÉ VIOLÉS

(Lettre à la rédaction de La Géorgie)

Londres, 30 avril 1903.

Chers Compatriotes,

Je salue de tout mon cœur votre décision de porter devant le monde civilisé les griefs de la Géorgie contre le tzar et le régime russe.

Annexée à l'empire du tzar d'après un traité international, la Géorgie eut ses droits politiques bien définis, et sa vie nationale autonome était solennellement garantie par « Notre Parole Impériale », comme disait le manifeste lu dans toutes les églises de Saint-Pétersbourg et affiché sur les murs le 18/30 janvier de 1801. « Nous affirmons » — disait le manifeste — « que la Géorgie sera gouvernée d'après ses propres lois, par un gouvernement national; qu'elle gardera son système militaire national, son église indépendante (autocéphale depuis des siècles et une des plus anciennes dans le monde); qu'elle conservera sa monnaie nationale; que la justice, les affaires administratives et l'instruction publique fonctionneront en langue géorgienne ».

Tels sont les droits garantis par le manifeste de 18/30 janvier 1801. Un manifeste impérial étant considéré comme une loi de l'empire, son observation deve-

nait obligatoire pour tous les successeurs, pour tous les tzars suivants qui, en montant sur le trône, s'engagent à observer religieusement tous les traités conclus par ses prédécesseurs. Donc, c'est le tzar lui-même qui est gérant-gardien et protecteur des chartes de nos libertés nationales. La parole impériale, autrement dit, l'honneur et la dignité de la couronne les obligent d'observer strictement le traité d'annexion.

Comment ont-ils tenu, ces tzars chrétiens et catholiques, leur « Parole Impériale », leur serment solennel ? — A la place d'un gouvernement national, collégial et électif, la Géorgie possède une administration despotique, bureaucratique et militaire; au lieu d'un service militaire national et dans le pays, notre jeunesse est déportée dans les garnisons les plus éloignées de la Sibérie orientale; ou bien d'une magistrature nationale élective, les tribunaux russes imposent leurs arrêts dans la langue russe étrangère et incompréhensible pour notre peuple; de même l'instruction publique se fait en langue russe et notre langue géorgienne (1), une des plus anciennes et si riche de documents historiques depuis le commencement de l'ère chrétienne — est exclue de l'école primaire avec une telle vigueur que, même l'enseignement du russe aux enfants des paysans, se pratique d'après une méthode dite « naturelle », inventée par un soulard ignorant et adoptée par les autorités comme moyen de torture et d'humiliation nationales.

On ne peut pas dire que, de cette façon, le traité garanti par « notre Parole Impériale » ne soit loyalement observé. Tout au contraire, le traité est violé par les Tzars qui ne peuvent pas même se justifier par leur pouvoir d'autocrate. Un autocrate peut révoquer les édits et ordonnances de ses prédécesseurs aussi bien que les siens, mais jamais les traités conclus avec les Etats indépendants, car en dénonçant un traité, les parties contractantes deviennent libres de toutes obligations. Dans notre cas national, d'après le droit des gens et le droit international, le traité étant dénoncé par le Tzar, la Géorgie devient libre de toutes ses obligations envers ce dernier, et le devoir de chaque honnête Géorgien, droit reconnu par le droit international, c'est d'opposer une résistance ferme et résolue au gouvernement russe et à ses agents.

Ce n'est pas comme révolutionnaire que j'insiste sur le devoir des Géorgiens de résister au tzar et à ses agents. Non. C'est le droit international des pays et des Etats civilisés qui le reconnaît et même impose comme un devoir sacré du citoyen : le service militaire obligatoire est sanctionné par ce devoir. Consultez, chers compatriotes, les autorités les plus éminentes du droit international et elles vous répondront que le tzar, méconnaissant par ses actes les obligations du traité d'annexion, renonce par ce fait à ses droits de souverain légal de la Géorgie; qu'il assume à présent le rôle d'usurpateur et d'envahisseur à qui nous devons opposer une résistance acharnée, et que si nous ne la lui opposons pas nous commettons, ni plus ni moins, un acte pas trop loyal envers notre pays.

Voici sous quelle forme m'apparaît notre question nationale. Comme vous voyez, notre position diffère de

(1) Selon l'archéologie moderne, la langue géorgienne est l'unique branche survivante de la langue Alarode et d'après Rowlinson, Lenormand et autres, les inscriptions cunéiformes sont déchiffrables seulement à l'aide de notre langue « The modern représentation of the Alarodian is the Georgian, which is spoken on the southern slopes of the Caucasus » dit D^r J. Hommel dans *The Civilisation of the East*.

celles de la Pologne et même de la Finlande. Si le tzar peut dire que ces malheureuses nations ont été annexées à son empire par une guerre triomphante, et que par conséquent il peut regarder chaque résistance à ses ukases de la part des Polonais ou des Finlandais comme un acte de rébellion, il ne peut invoquer, envers la Géorgie, ni droit de guerre ni de conquête. En royaume indépendant, la Géorgie, avait conclu son traité avec le tzar de Russie en parfaite égalité, car d'après le droit international, reconnu par le tzar et obligatoire pour lui, toutes les puissances indépendantes, les grandes comme les petites, jouissent d'une parfaite égalité.

C'est avec une égale et forte conviction de ses droits, comme un des plus anciens royaumes dans le monde civilisé et chrétien, que la Géorgie doit réclamer son autonomie exigée par le traité et solennellement garantie par « notre Parole impériale » du tzar de Russie.

Le droit des gens, le droit international sont à vos côtés, chers compatriotes; à vos côtés, vous avez les sympathies et le soutien de tous les gens honnêtes, de tous les amis du progrès et de la justice.

LE SORT DES CONSCRITS GÉORGIENS

Avec l'abolition graduelle des institutions nationales de la Géorgie, la milice fut aussi supprimée. Et pour la remplacer, on a créé des bataillons de réserve, qui, peu à peu, furent transformés en régiments complets. Dans ces bataillons et ces régiments, on enrôlait les conscrits de différentes nationalités. — géorgienne, arménienne, russe, etc. Au point de vue de la nationalité, c'était des régiments mixtes. Le but du gouvernement était de désunir et de briser les aspirations nationales des différents peuples caucasiens. Mais tout cela est encore tolérable. Jusqu'en 1890 les conscrits géorgiens et caucasiens faisaient leur service militaire dans le Caucase, leur propre pays. A partir de cette date, tous les conscrits caucasiens furent envoyés pour faire leur service militaire au nord de la Russie, dans un climat peu favorable pour la santé des méridionaux. De sorte que parmi les militaires caucasiens le nombre des malades a considérablement augmenté depuis.

Voici ce que nous dit le rapport officiel sur l'état sanitaire de l'armée russe de 1900 :

« En 1900, le nombre des malades et des morts dans l'armée russe est considérablement augmenté. La cause principale en est que depuis 1899 les conscrits caucasiens furent, pour la première fois, envoyés dans les districts militaires de Pétersbourg, de Moscou, de Varsovie, de Kief, etc. Les habitants du Caucase, principalement du gouvernement de Koutaïs (ils forment 25 0/0 du nombre de tous les conscrits caucasiens) le plus souvent tombaient malades et mouraient. Le nombre des malades caucasiens est quatre fois plus grand que celui des russes proprement dits. Ce sont surtout les conscrits du gouvernement de Koutaïs qui sont victimes. »

Telles sont les conclusions du rapport officiel. Malgré cela, le gouvernement continue à envoyer nos conscrits en Russie et ne se soucie que d'une chose, — russifier la Géorgie par tous les moyens.

VIOLATION DE L'AUTONOMIE MUNICIPALE

Les habitants d'Ozourguethi sont exaspérés. L'année dernière, au mois d'août, par les ordres du gouverneur de

Koutaïs, on nous a envoyé à Ozourguethi 75 cosaques et on a forcé la municipalité de notre ville de les loger, de les nourrir, etc. La municipalité a cru de son devoir de porter une plainte contre le gouverneur, car elle considère les ordres de ce dernier comme illégaux. Nous ne croyons pas que cette plainte ait jamais de résultat. D'ailleurs, ces procédés sont habituels à l'arbitraire administratif chez nous. Nos villageois en connaissent long là-dessus : Si, par exemple dans un village, quelqu'un a commis un crime ou a simplement désobéi aux autorités, immédiatement on envoie des cosaques dans ledit village, et les habitants sont forcés de les loger et de les nourrir. Ces cosaques ne s'en vont qu'après une dénonciation qui leur livre le délinquant ou lorsque d'après son bon plaisir, un galonné quelconque désire s'en aller.

Pour Ozourguethi, on a usé du même procédé. Les paysans du district, poussés à bout par la misère, se sont révoltés. Or, c'est la ville d'Ozourguethi qui est responsable. Par conséquent, il faut la punir. Et on envoie des cosaques dans une ville paisible; on jette le trouble dans toutes les manifestations de la vie quotidienne, et on impose cette lourde charge à une population relativement pauvre, qui est tout à fait innocente des délits incriminés.

L'annexion de la Géorgie à la Russie

A l'exception de quelques savants et quelques touristes, le public européen connaît fort peu la Géorgie. Mais l'ignorance de ce qu'on appelle « le grand public » est excusable, vu que les quasi-spécialistes même donnent un témoignage éloquent de leur ignorance dans les articles et les récits que les encyclopédies même les plus appréciées publient sous le titre de « Géorgie ». Il faut l'avouer, la faute en est pour une large mesure, aux Géorgiens eux-mêmes qui, avec l'insouciance de leur race, insouciance jusqu'ici proverbiale, ne faisaient rien pour faciliter à l'Europe la connaissance de leur antique pays et de son histoire. C'est cette lacune que notre organe a pour but de combler jusqu'à un certain point.

Si l'on veut avoir une idée d'ensemble de la question géorgienne, telle qu'elle se pose aujourd'hui, et si on veut apprécier la valeur intrinsèque de la revendication des droits nationaux que « la Géorgie » vient d'inaugurer, il faut nécessairement remonter le cours des temps et tâcher de trouver dans les événements passés la clef de la situation actuelle.

I

Voilà, certes, une tâche dont on ne saurait nier l'extrême difficulté car, d'un côté, la question est parfaitement inconnue du public européen; d'autre part, elle est assez complexe et présente beaucoup d'aspects différents.

Quelle idée le mot « Géorgie » peut-il évoquer dans le cerveau d'un Européen cultivé? Dans la plus grande majorité des cas, aucune. Alors, supposons que nous ayons affaire à quelqu'un qui garde dans sa mémoire quelques souvenirs de son éducation classique; supposons qu'il n'ignore pas que la Géorgie est



le pays que les Grecs de jadis appelaient la Colchide; alors, subitement, les images de Jason et de Médée, le souvenir de la célèbre Toison d'or et de l'expédition hardie des Argonautes hantent son esprit; et quand, par une suite toute naturelle d'idées qui vont s'enchevêtrer dans son cerveau, il se rappellera ce mythe sublime de Prométhée, dont les monts du Caucase ont vu les atroces souffrances, ce sera à peu près tout ce que les mots de Géorgie et de Colchide évoqueront pour cet Européen qui a bénéficié de la culture classique.

Eh bien, un intervalle considérable nous sépare du temps de Jason et de Médée; et pour redescendre le cours des siècles de cette époque-là jusqu'à nos jours, il faudrait de prodigieux efforts; dans de pareilles conditions, comment tracer même les plus grandes lignes de cette histoire vingt fois séculaire? On pourrait parcourir des espaces de quelques siècles dans un clin d'œil; mais cette chevauchée à travers des époques écoulées aurait-elle abouti à une idée nette et précise de l'histoire de la Géorgie? C'est difficile à croire, et il vaut mieux, à notre sens, en réservant pour plus tard l'exposé abrégé de l'histoire de la Géorgie, aborder ici les événements qui aux confins du dix-huitième et du dix-neuvième siècles ont amené pour la Géorgie la perte de son indépendance politique et son abaissement inattendu jusqu'à devenir une simple province russe.

L'année 1801, date de l'annexion de la Géorgie orientale à l'Empire russe, est pour nous une date de première importance. C'est cette date qui sert de ligne de démarcation entre la Géorgie d'autrefois et la Géorgie de nos jours, entre la Géorgie de l'ancien régime aux tendances royalistes, aristocratiques et cléricales et la nouvelle Géorgie aux aspirations démocratiques, égalitaires et émancipatrices. La nouvelle Géorgie, dont l'opinion publique n'a commencé à se former que dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, est encore à l'état embryonnaire. Les survivances des époques vécues abondent toujours, favorisées par le système de stagnation entretenu à outrance dans le pays par le gouvernement russe. Et quand cette jeune Géorgie réclame le respect de son individualité nationale, quand elle demande une organisation politique propre à lui garantir un libre développement, l'acheminement ininterrompu dans la voie du progrès, il ne s'agit pas de la restauration de la Géorgie monarchique et féodale d'autrefois que tous les gens sensés savent morte à jamais.

Pour mieux comprendre la profonde différence qui existe entre la Géorgie d'il y a un siècle et celle de nos jours, il ne faut pas oublier qu'à la fin du dix-huitième siècle on y était encore en plein moyen âge; et qu'au cours du dix-neuvième siècle les Géorgiens furent forcés d'évoluer en toute hâte vers les formes de la vie moderne, sous peine d'être rayés de la liste des peuples vivants; la crise ne paraît plus aussi aiguë, la vitalité de la nation paraît être suffisamment prouvée, mais cependant il faut encore faire de grands efforts et traverser de dures épreuves pour consolider et parachever cette transformation des

Géorgiens en un peuple moderne dans le sens européen du mot.

Peu à peu, à travers beaucoup de difficultés, dont les citoyens d'un pays libre ne sauraient envisager toute la gravité dans les néfastes conditions du régime russe, autrement oppressif dans des provinces frontalières que dans le centre de l'Empire, l'opinion publique se dégage des débris et des décombres, légués par des temps écoulés et par un siècle de domination corruptrice russe.

Mais, malgré la profondeur du fossé que l'histoire a creusé entre la Géorgie d'autrefois et celle qui s'éveille aujourd'hui, il y a toujours des droits et des aspirations qui les rapprochent, et on pourrait même dire que, en réclamant ses droits, la Géorgie moderne revient à sa vieille tradition, continue une politique inaugurée depuis longtemps; de cette façon, il n'y a qu'une seule Géorgie; l'unité des aspirations et des besoins nationaux nous apparaît, malgré la diversité des époques et des cultures, et la chaîne qui, au premier abord semblait rompue, se referme.

L'annexion de la Géorgie à la Russie fut, d'une part, le résultat des rapports mutuels qui existaient depuis longtemps entre les deux pays; d'autre part, elle a été favorisée par des circonstances exceptionnellement avantageuses pour la Russie et néfastes pour la Géorgie.

Issue de besoins réels et d'un ensemble de faits, cette annexion doit être considérée comme une tentative pour résoudre la question géorgienne. Cependant, puisque la question se pose à nouveau, bien que dans des conditions toutes différentes, cela prouve que la manière de la résoudre, adoptée par la Russie à partir de 1801, a échoué.

Ainsi, il nous faut savoir: 1° de quelle façon la question géorgienne se posait à la fin du XVIII^e siècle; 2° quelle en a été la solution en 1801; 3° pourquoi celle-ci n'a pas réussi et comment la question reste toujours pendante, malgré le changement complet amené dans les conditions de la vie géorgienne.

II

Depuis le commencement du XIII^e siècle alors que l'invasion mongole a détruit la puissance politique de la monarchie géorgienne, celle-ci ne put jamais retrouver la brillante situation et la floraison que laissa en traces inoubliables l'âge d'or de la civilisation géorgienne, l'âge dont le roi Davith le Constructeur fut le véritable champion et la reine Thamar le plus sublime symbole.

L'invasion étrangère, en détruisant la plénitude du pouvoir royal, qui servait la cause de l'unité nationale, favorisa singulièrement l'émiettement politique du pays, qui était aussi facilité par le régime féodal et même par les conditions topographiques — comme la difficulté des communications dans des contrées montagneuses et la tendance naturelle des provinces présentant une unité territoriale au séparatisme, etc.

La dissolution définitive de l'ancienne monarchie des Bagratides eût lieu dans la moitié du XV^e siècle.



A partir de cette date, nous voyons la Géorgie, jusqu'à la fin de son indépendance, divisée en quelques royaumes et principautés.

La chute de l'Empire Byzantin sous les coups de la puissance ottomane, la formation de l'Empire turc d'un côté et de la Perse des Lofis de l'autre, — voilà des faits historiques primordiaux qui, ajoutés à l'émiettement mentionné de la Géorgie en plusieurs unités indépendantes, — ont, pour ainsi dire, décidé du sort de ce pays.

Désormais, la Géorgie chrétienne est séparée de l'Europe corréligionnaire par un espace immense, qui s'étend du Danube jusqu'à l'Ararat et où l'Islam domine. Désormais, la Géorgie aura toujours sur ses frontières du Sud, comme voisines, deux puissances rivales, qui se partagent les sympathies du monde musulman, — la Turquie et la Perse, qui dans leurs guerres sanglantes et sans trêves, franchiront toujours ses frontières en entraînant les Géorgiens dans leurs querelles.

Et grâce au manque d'unité, grâce au morcellement féodal de la Géorgie, elle subira facilement toutes sortes d'influences corruptrices. Peu à peu la Géorgie occidentale rentre dans la clientèle de la Turquie, la Géorgie orientale devient vassale de la Perse.

De cette façon les conditions intérieures du pays et sa situation à côté de voisins puissants, contribuèrent également à la dégradation politique et morale dans laquelle la Géorgie était alors tombée.

Peu à peu, dans le cours du dix-septième siècle une idée se développe ; pour se soustraire à l'Orient musulman et oppresseur, il ne reste qu'un seul moyen : recourir à la protection de la Russie moscovite dont les souverains s'étaient déclarés les successeurs du Bas-Empire et les défenseurs naturels de tous les orthodoxes. Cette idée a donné naissance à une politique, poursuivie à diverses reprises par plusieurs rois et princes géorgiens et l'étude des relations diplomatiques entre la Russie et la Géorgie nous montre clairement que les Géorgiens croyaient possible de conserver leur indépendance intérieure tout en renonçant, en qualité de protégés, à la politique extérieure.

Divers traités conclus dans ce sens, entre les pays géorgiens et la Russie, n'ont abouti à aucun résultat pratique, jusqu'au jour où le traité conclu en 1783 par le roi Héraclius avec l'impératrice Catherine II, a donné une certaine forme fixe aux espérances séculaires, une forme qui, à son tour, a fatalement échoué, en se transformant en une simple annexion.

Nous ne pouvons pas donner, ici même, une courte analyse du traité de 1783. Il suffit de dire que la Géorgie acceptant la protection de la Russie et lui abandonnant sans réserves sa politique extérieure, gardait intactes toutes ses prérogatives en ce qui concerne les affaires intérieures. En échange de la soumission et du vasselage Catherine II garantissait solennellement aux rois de Géorgie leur trône et le territoire du royaume.

On peut affirmer que le traité de 1783 conciliait

d'une façon harmonique les intérêts de l'Empire russe en lui incorporant au point de vue de la politique extérieure la Géorgie et les besoins de celle-ci qui depuis longtemps, aspirait à la possibilité de se développer paisiblement et librement à l'abri d'invasions et de guerres incessantes. Cette possibilité, la Géorgie ne la voulut pas comme un don gratuit, comme une aumône ; au contraire, elle la payait de son indépendance.

Mais hélas ! les clauses du célèbre traité de 1783 ne furent jamais exécutées, ou plus exactement, elles ne le furent que par la Géorgie, dont la loyale conduite envers la Russie et sa rupture définitive avec la Perse et la Turquie a déchaîné sur elle la fureur de tous ses voisins musulmans. La Géorgie fut minée de tous les côtés, la Russie ne crut pas nécessaire d'intervenir en faveur de sa protégée ce qui était son strict devoir, et enfin elle n'épargna même pas à la Géorgie la suprême calamité de l'invasion persane de 1795, quand Tiflis fut mise à sac et brûlée par les hordes du Agha-Mahmet, chah de Perse, qui ainsi ripostait à l'alliance conclue par Héraclius avec la Russie, alliance qui, selon les Persans, devait aboutir au démembrement de la Perse.

Bien que ce fut le devoir de la Russie d'aider la Géorgie en 1795, elle ne voyait aucun intérêt à le faire. Elle attendait que la Géorgie, comme un fruit mûr, tombât spontanément dans ses mains. De là il n'y avait qu'un pas pour arriver à l'issue fatale de 1801.

Maintenant, nous pouvons répondre à la question que nous avons émise au commencement : Comment se posait la question géorgienne à la fin du dix-huitième siècle ? Il s'agissait alors pour la Géorgie de trouver un patronage politique qui, en échange de sa soumission, quant à la politique extérieure, lui garantissait une paix ferme et l'indépendance nécessaire pour guérir ses plaies séculaires et lui permettre de se développer dans tous les sens. Pour arriver à cela, la Géorgie conclut un traité avec la Russie, traité qui était très bien rédigé et contenait toutes les clauses nécessaires pour donner satisfaction à la Géorgie. Mais ce traité fut réduit à rien par la mauvaise volonté de la Russie et même il fut la cause de la débâcle de la Géorgie abandonnée à elle-même au moment critique, lors de sa dernière guerre avec la Perse.

III

Si le traité de 1783 a théoriquement donné une solution irréprochable et parfaite à la question géorgienne, la pratique donna un démenti formel à toutes les espérances très légitimes des Géorgiens. La question restait donc toujours en suspens.

La diplomatie géorgienne renouvela ses efforts pour obtenir de Paul I^{er} ce que sa mère Catherine II n'avait pas fait, malgré les obligations formelles qu'elle avait prises ; mais le dernier roi de Géorgie, Georges XII, fut malheureux dans ses négociations.

La mission géorgienne avait réussi à conclure avec le gouvernement russe un traité qui, tout en resserrant les liens de la soumission de la Géorgie et

tout en élargissant considérablement les droits de la Russie, ne dépouillait pas la Géorgie de son autonomie intérieure, et, ce qui était très important, le pays conservait toujours sa dynastie nationale.

Le traité approuvé par l'Empereur de Russie fut envoyé à Tiflis, pour être ratifié par le roi de Géorgie; mais ce roi était mort quand la mission chargée d'obtenir la ratification arriva dans sa capitale. Mais l'Empereur Paul, sans attendre l'échange des actes de ratification, déclara, par un manifeste, l'annexion complète de la Géorgie à la Russie; ce manifeste avait été confirmé et signé par Paul I^{er} avant même que Georges XII fut mort. Il serait difficile de trouver, à travers l'histoire de tous les temps, un exemple équivalant celui-ci en perfidie et en impudence cynique. A la première nouvelle de la mort du roi de Géorgie, le manifeste fut solennellement publié à Pétersbourg et plus tard en Géorgie (janvier 1801). Mais le prince héritier (Davith) et les deux ordres (noblesse et clergé) envoyèrent de nouveau des députés à la cour impériale, espérant encore obtenir la ratification du traité. Mais quand les envoyés arrivèrent à Pétersbourg, Paul I^{er} était déjà mort et Alexandre I^{er} montait sur le trône des Romanoff.

Le jeune Empereur ne voulait d'abord pas annexer la Géorgie contre la volonté du pays formellement exprimée, mais la raison d'Etat l'emporta sur les considérations de justice et de droit, et malgré une vive et brillante opposition au sein du Conseil d'Etat, qui rendit évidente l'illégalité frappante de l'acte d'annexion, la Géorgie fut définitivement et irrévocablement annexée à la Russie par un manifeste du 12 septembre 1801, signé par Alexandre I^{er} à Moscou à la veille de son couronnement.

Le pays, ravagé, dévasté depuis des siècles, trompé dans les plus chères de ses espérances, brisé par la chute finale d'une politique séculaire ayant pour devise l'autonomie intérieure sous le protectorat d'un puissant Empire chrétien, tout à fait épuisé, s'inclina devant cette volonté du plus fort. La Géorgie fut militairement occupée, sans grandes difficultés; et l'histoire semblait indiquer que ce pays n'avait survécu à travers des époques glorieuses et des années terribles, que pour devenir une province russe, un corps inerte prêt à subir les procédés administratifs moscovites.

Voilà l'histoire, voilà les tendances nationales et les aspirations séculaires; voilà la question. Est-ce que le régime inauguré par le manifeste illégal de 1801 peut être considéré comme une solution définitive de la contradiction entre les besoins d'une nation et le milieu politique où elle est fatalement placée; et c'est justement de cette contradiction qu'il s'agit dans ce qu'on appelle une question nationale.

Le régime actuel, en vigueur dans tout l'Empire russe et en particulier forme la spécifique que présente l'administration de la Transcaucasie, suffisent pour justifier une opposition, qu'elle vienne d'une classe quelconque ou d'un peuple qui a conscience de lui-même.

Dès que la conscience ou plutôt une conscience

nationale existe, ses revendications sont justifiées sans qu'elles aient besoin d'aucun titre de noblesse ni de preuves d'ancienneté. Mais il est toujours important et intéressant de retrouver une antique origine dans des aspirations modernes d'un peuple et de voir la Géorgie, encore médiévale des rois et des archevêques, réclamer au dix-huitième siècle le droit de vivre librement, paisiblement et de marcher sur le chemin du progrès; aspirations toutes légitimes que les Géorgiens modernes, vivant dans des conditions complètement changées ne peuvent obtenir d'un gouvernement hostile et étranger.

BIBLIOGRAPHIE DE LA GÉORGIE

Nous publions une bibliographie chronologique et complète pour ceux qui voudraient étudier la géographie, l'ethnographie et l'histoire de la Géorgie.

Géographie ancienne

- G. APOLLONIUS RHODIUS, STRABO, PLINUS, ARIANUS, PTOLEMEUS, C. ROMMEL'S. — *Caucasiorum Regionum et gentium Strabonia descripto*. — Lipsiæ 1804, in-8°.
- LUENEMANN (G.-H.) — *Descriptio Caucasi*. — Lipsiæ 1803, in-4°.
- CARLI (JOHN RINALDI). — *De expeditione Argonautorum in Colchidem*. — Venet 1745, 2 vol. in-4°.
- VIVIEN DE SAINT-MARTIN (LOUIS). — *Mémoire historique sur la géographie ancienne du Caucase* — Paris 1848.
- *Études géographiques sur le Caucase de Strabon. Etudes de géographie ancienne*. — Paris 1852.
- PRELLER (E.). — *Bedeutung des schwarzen Meeres fuer die Handel und Verkehr der alten Welt*. — Dorpat 1842, in-8°.

Géographie du moyen-âge

- STEPHANUS BYZANTINUS. MASSUDI, ABULFEDA.
- DEFREMERY. — *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits, relatifs aux anciens peuples du Caucase*. In *Nouv. Journ. Asiat.* 1849-1851, Paris.
- RUBRIQUIS 1253 in *Navigantium atque itinerantium bibliotheca*. by John Harris. D. D. continued by y Campbell. — 2 vol. in-folio, London 1764. In this collection will be found other records of travel in Georgia.
- BARBARO (JOSAPHAT). — *Viaggio alla Tana e nella Persia (1436)*. In *Ramusio's Raccolta di viaggi*. — Venezia 1583.
- CANTARINI (AMBROISE). — *Voyage de Perse (1473)*. In *Bergeron's Collection de Voyages*. — Paris 1735.

Seizième et dix-septième siècles

- HAKLUYT (RICHARD). — *The principal navigation, Voyages, and Discoveries of the english nation in . . . the empire of Russia, the Caspian sea . . . Georgia*. — London 1589. in-folio. Also 1600, 3 vol. in-folio. New edition. London 1809-1812, in-4°.
- JENKINSON (ANTHONY). — *Early Voyages and Travels to Russia and Persia by I and other englishmen (in reign of Queen Elisabeth)*. Hakluyt Society London 1886, 2 vol. in-8°.
- ZAMPI (GIUSEPPE-MARIA). — *Relazione della Cholchida, 1620*.
- LAMBERTI (ARCHANGELO). — *Relazione della Cholchida, oggi detta Mengrellia, nella quale si tratta dell'origine, costumi e cose naturali di quei paesi*. — 2^e édition, Napoli 1654, in-4°.
- OLÉARIUS (ADAM). — *The voyage and travels of the ambassadors sent by Frederik, Duke of Holstein, to the great duke of Muscooyand the king of Persia in 1633-1639*. — Translated from the dutch by J. Davies. — London 1662, 2 vol. in folio.

La gérante : C. RENAUD.

(Travail exécuté en commandite par des ouvriers syndiqués).

Association ouvrière, J. Allemane, directeur, 51, rue Saint-Sauveur,